

Risques Ergonomiques : Ma subvention, ma solution !

4 nouvelles aides financières
pour les entreprises du régime général et
les travailleurs indépendants ayant souscrit
une assurance volontaire individuelle
contre les accidents du travail !

Jusqu'à
25 000€

Objectif ?

Ces aides financières visent à réduire l'exposition des salariés
aux risques suivants :

Manutentions
manuelles
de charges



Postures pénibles
définies comme
positions forcées
des articulations



Vibrations
mécaniques



Qu'est-ce qu'elles financent ?

Elles permettent de financer :

Des actions de prévention :
diagnostics ergonomiques,
formations prédéfinies
ou équipements
spécifiques*



Des
actions de
sensibilisation

Des
aménagements
de poste de
travail

Des frais de
personnel
de prévention

Comment faire la demande ?

En ligne, via votre compte entreprise
sur net-entreprises.fr

Des questions ?

Mail : contratprevention@carsat-nordpicardie.fr

Rendez-vous sur :

carsat-hdf.fr (rubrique Entreprises > Découvrir les aides financières)

*Retrouvez la liste des équipements / formations sur le site internet de la Carsat Hauts-de-France
(rubrique Entreprises > Découvrir les aides financières)